

République du Sénégal

Un Peuple-Un But-Une Foi

COOPERATION SENE GALO-ITALIENNE

Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la
Valorisation de la Diaspora Sénégalaise en Italie

- **PLASEPRI** -

UNITE DE PROGRAMME (U.P)

CANEVAS POUR LA PREPARATION DU DOSSIER DE PROJET« LIGNE PME »

I) Conditions préalables du Projet concernant la création d'entreprise

1. création d'une entreprise privée de droit sénégalais (désignation et enregistrement au Sénégal) ;
2. classement de cette entreprise selon la Loi sur les PME au Sénégal (Loi d'Orientation relative à la promotion et au développement des petites et moyennes entreprises n°2008-29 du 28 juillet 2008) ;
3. justification d'une expérience professionnelle et des compétences du/des promoteur (s) en accord avec le projet ;
4. apport de ressources financières personnelles du /des promoteur (s) correspondant au fonds de roulement et aux investissements autres que ceux demandés à la Ligne PME ;

II) Etude de faisabilité du Projet

A. Présentations générales

- a- Présentation du/des Promoteur(s) : état civil, adresses, contacts, situation familiale, casier judiciaire, copies titres de séjours et/ou Carte Consulaire (pour sénégalais d'Italie), expériences dans le domaine du projet, motivations, lettre de demande à la PLASEPRI ;
- b- Description du projet et état d'avancement dans la préparation: secteur d'activité, localisation, genèse du projet, objectifs, caractéristiques, état de mise en œuvre, montant de la demande, montant global de l'investissement ;

B. Le Projet

a- Analyses sectorielles

- i. description des produits et/ou services proposés ;
- ii. étude de marché sur ces produits et services : projections demandes/offres et prix, clientèles visées, concurrences ;
- iii. analyse de l'approvisionnement en matières premières : disponibilité, sources, coûts, conditions de transport ;

b- Etudes techniques

- i. description du site d'implantation : situation juridique du terrain, nature des locaux et type d'occupation (propriétaire ou locataire), nature des travaux de construction prévus ;
- ii. identification et description des équipements : matériels de production, mobilier et matériel de bureau, matériel roulant et autres ; le schéma d'installation de ces équipements
- iii. indication des fournisseurs pressentis, les quantitatifs ;
- iv. évaluation des consommables de toute nature ; eau, électricité, matières premières et autres consommables utiles ;

c- Etudes économiques et financières

- i. Programme d'investissement
 - § frais d'établissement : constitution de société, études,...
 - § coût d'acquisition du terrain : construction, aménagement, installation ;
 - § coût des équipements et du matériel roulant (factures pro forma) ;
 - § estimation des besoins en fond de roulement pendant la période du démarrage des activités et pour une durée au moins de trois ans ;
 - § garanties et cautions disponibles
- ii. Schéma de financement de l'investissement
- iii. Bilan financier de la PME existante sur les trois (3) dernières années
- iv. Analyse financière et évaluation de la rentabilité du projet : taux de rentabilité interne, détermination du seuil de rentabilité
- v. Compte d'exploitation prévisionnelle
- vi. Planning des réalisations
- vii. Facteurs de risques et de succès.

Les bénéficiaires de la ligne PME seront exclusivement les PME qui répondent aux critères ci-après :

- i) les PME doivent évoluer dans les secteurs primaire, industriel et/ou tertiaire (des entreprises œuvrant dans le secteur du commerce, par principe, ne seront pas éligibles
- ii) l'activité de production de l'entreprise ne doit pas nuire à l'environnement ;
- iii) les entreprises ne doivent pas utiliser directement et/ou indirectement la main d'œuvre infantile ;
- iv) les entreprises ne doivent pas avoir de relation directe et/ou indirecte avec des activités militaires ou des armes, des systèmes de défense, des installations militaires, l'équipement et le matériel militaires ;
- v) l'activité de l'entreprise ne doit pas avoir de relation directe et/ou indirecte avec la production et/ou le traitement tabac ou avec la production et ou le traitement du bois dont la provenance n'est pas conforme à la réglementation du code forestier.

NB : Le dossier devra être complété avec les formulaires fournis par chaque Institutions Financières Locales partenaire du PLASEPRI (Banques et Sociétés de crédit-bail) et déposé à la PLASEPRI en trois (3) exemplaires.

Pour toutes informations, contacter l'Unité de Programme de la PLASEPRI
Adresse : PLASEPRI, 40, Cité Impôt et Domaines, Mermoz Pyrotechnie - Dakar
Tel 00221 33 8699980 - fax 00221 33 8606859 – mail : plasepri@orange.sn

Intermédiaires financières

Le dossier de crédit validé par l'UP sera présenté aux IFL qui ont signé une convention d'adhésion au PLASEPRI selon la préférence convenue avec l'entrepreneur.

La validation finale du dossier et aussi bien l'octroi du crédit sera à la discrétion de l'IFL qui a analysé la demande en dernière instance.

Conditions du crédit

	Description	Conditions
1.	Valeur totale des contrats à financer par la ligne PME	Entre 30.000.000 FCFA (environ 46.000 euro) et 300.000.000 FCFA (environ 458.000 euro)
2.	Dépenses éligibles	<ul style="list-style-type: none">○ Non inférieures à 70% du montant : biens d'équipement, pièces de rechange et services connexes aux biens d'équipement OEM (comme la formation, le montage, services après-vente) ;○ Non supérieures à 30% du montant : travaux de construction d'origine locale (Sénégal ou des Pays voisins) et facteurs de production (matières premières et/ou des marchandises semi-finies pour la production appropriée à l'investissement) mais les facteurs de production ne doivent pas être supérieurs à 5% (30% dans le secteur primaire) du total du contrat
3.	Emprunt aux PME	<ul style="list-style-type: none">• Taux d'intérêt : 7,0 % et 8,0% seulement dans le secteur primaire (réduit respectivement à 6,5% et 7,5% dans les critères de priorité) ;• Remboursement : entre 5 et 7 ans (entre 2 et 7 ans en cas de leasing) à partir de la communication du MEF de l'assignation finale des contrats à la ligne PME ;• Différé maximum d'un an rapproché de la période de livraison des marchandises, installation et mise en marche.

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES A JOINDRE AU DOSSIER DE PROJET « LIGNE PME »

- copies Permis de Séjours et / Carte Consulaire (**pour les sénégalais résidant en Italie**)
- Curriculum Vitae du promoteur et de ses associés ;
- actes de création et d'enregistrement de l'entreprise (immatriculation au registre du Commerce, au NINEA, à la Caisse de Sécurité Sociale, à l'IPRES, etc. ;
- casier Judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- plan d'affaires et Plan Financier ;
- états financiers de la PME existant sur les trois (3) dernières années ;
- factures pro forma avec les fournisseurs ;
- Garanties proposées ;

Critères de priorité :

Les entreprises éligibles qui satisfont au moins à un de critères suivants sont avantagées (dans l'ordre de priorité du tableau ci-dessous) si la demande de crédit excède la disponibilité de la ligne PME. Elles ont aussi droit à une réduction du taux d'intérêt selon les conditions définies dans la ligne PME.

NR	LA PME REpond AUX CRITERES DE PRIORITE SI	
1.	○ Elle est une initiative de sénégalais résidants en Italie	
2.	○ Des sénégalais résidant en Italie participent au moins à 25% dans le capital social de l'entreprise	
3.	○ Au moins 2/3 du capital social est détenu par des femmes	
4.	○ Elle a un emploi élevé de main d'œuvre féminine	
5.	○ Elle crée beaucoup d'emplois	
6.	○ Ses activités sont dans l'agriculture ou l'agro-industrie (de transformation)	
7.	○ Ses activités sont dans le secteur industriel	
8.	○ Il y a une participation dans le capital social ou des synergies concrètes avec des entrepreneurs du Ghana bénéficiaires de la ligne de crédit italienne dans le cadre du programme <i>Ghana Private Sector Development Facility</i>	
9.	○ Il y a une participation italienne significative dans la propriété de l'entreprise	
10.	○ L'investissement ou ses activités ont pris en compte la protection de l'environnement	
11.	○ L'investissement ou ses activités sont dans le secteur du tourisme responsable	